

A Blois, le 10 janvier 2018

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS : - 13 POSTES DANS LE LOIR-ET-CHER EN 2018 RASSUREZ-VOUS CE N'EST, PARAÎT-IL, QU'UN REPIT...

Le CTL Suppressions d'Emplois du 9 janvier 2018 a entériné au niveau départemental le CTR du 29 novembre 2017 qui a rayé 1600 emplois bruts à la DGFiP, ramenés à 1591 nets (après correction du solde des transferts entre programmes), soit plus de 37000 depuis 2002, plus de 25 % de ses effectifs ! Depuis 2009, ce sont ainsi 109 postes (plus de 230 depuis 2002) qui ont été sacrifiés dans notre département, officiellement « justifiés » par la dématérialisation, la concentration des missions et notamment la création de pôles supra-départementaux

Dans le Loir-et-Cher, la catégorie B est la plus mise à contribution cette année, avec 7 suppressions nettes, les C en auront 5 et les A+ (IDIV CN) 1 poste. Cela va continuer de dégrader nos conditions de travail, tout en réduisant drastiquement les possibilités de mutation et les potentialités de promotions inter-catégorielles. La mise en place de la réorganisation des services RH au 1er mai 2018 entraîne la suppression de deux postes B sur le Loir-et-Cher, transférés à Tours. Les deux autres postes de la Direction supprimés (1 B et 1 C) le sont par anticipation du futur transfert du service des recettes non-fiscales à Angers au 1/9/2018. Les deux postes B supprimés dans les SIE sont-ils une annonce du prochain ASR ? La mise en place par le gouvernement du « Comité Action Publique 2022 », dont le seul objectif est d' « abandonner, externaliser et privatiser » les missions de service public, ne peut que nourrir les plus vives inquiétudes quant à l'avenir de la DGFiP.

Des postes ont été ciblés dans le cadre de « redéploiements » : un poste A est transformé en B à la Direction (suite à départ en retraite), deux postes C sont transformés en B à l'EDR (1) et au SPFE Blois (1) (listes d'aptitude), un poste B en A au PCRFP, puis prise en compte du transfert de la trésorerie de Montoire vers Vendôme avec le redéploiement de quatre postes (1 B vers le SIP Vendôme, suppression d'un B et création de 4 C à la trésorerie de Vendôme).

Même si les suppressions visent avant tout les postes vacants de fait ou à venir, nous rappelons que les suppressions se font à défaut directement sur le ou les agent(s) qui a (ont) la plus faible ancienneté administrative. Les agents concernés devront faire une demande d'affectation au niveau local (pour maintien sur la même mission-structure) ou national, soit un B au SIE Romorantin.

En Loir-et-Cher, ce sont 13 emplois en net qui seront supprimés du TAGERFiP.

Voici le tableau des suppressions d'emplois par grades et services prévues dans notre département pour 2016.

| | A+ | A | B | C | TOTAL |
|--------------------------------|-----------|---|-----------|-----------|------------|
| Suppressions nettes | | | | | |
| Direction | | | -3 | -1 | -4 |
| SIP Romorantin | | | -1 | | -1 |
| SIP Vendôme | | | | -1 | -1 |
| SIE Romorantin | | | -1 | | -1 |
| SIE Vendôme | | | -1 | | -1 |
| | A+ | A | B | C | |
| Trésorerie Lamotte-Beuvron | | | | -1 | -1 |
| Trésorerie Saint-Aignan | | | | -1 | -1 |
| Trésorerie Montoire | -1 | | | | -1 |
| Trésorerie OPH | | | -1 | | -1 |
| SPFE Blois | | | | -1 | -1 |
| Total | -1 | | -7 | -5 | -13 |
| | | | | | |
| Redéploiement d'emplois | | | | | |

| | | | | | |
|---------------------|--|----|----|----|----|
| Direction | | -1 | +1 | | 0 |
| EDR | | | +1 | -1 | 0 |
| PCR | | +1 | -1 | | 0 |
| SIP Vendôme | | | +1 | | +1 |
| Trésorerie Montoire | | | -2 | -2 | -4 |
| Trésorerie Vendôme | | | -1 | +4 | -3 |
| SPFE Blois | | | +1 | -1 | 0 |

Nous boycotterons la seconde convocation car il n'existe dans ce CTL aucune marge de manœuvre si ce n'est la localisation des suppressions d'emplois décidées à la DG, nous laissons là-dessus l'administration assumer seule ces décisions.

Voici la liminaire que nous avons lue à la première convocation du CTL du 9/1 :

Monsieur le Président,

Les politiques successives menées depuis quinze ans, que ce soit la RGPP, la MAP, l'ASR et désormais CAP 22, ont pour seul objectif de détricoter les services publics. Si ces orientations politiques visent d'une manière ou d'une autre toute la Fonction publique, elles s'attaquent avec acharnement et sans répit à l'administration fiscale, et la DGFIP est, dans ce tourbillon de régression sociale, singulièrement touchée puisqu'elle absorbe à elle seule l'ensemble des suppressions de la Fonction Publique d'Etat pour 2018. Et tant pis si en ces temps de Panama papers et Paradise papers, la justice et l'égalité fiscale ne semblent pas prioritaires à nos gouvernements successifs. Plus de 38000 emplois supprimés depuis 2002, en termes économiques, cela s'appelle un plan social. Ce plan social contient, outre les suppressions d'emplois, des réformes structurelles d'une ampleur jamais atteinte, comportant fermeture de sites, concentration et déplacement de missions, réorganisations perpétuelles.

1600 suppressions d'emplois pour 2018, dont 13 dans notre département de Loir-et-Cher, soit 109 depuis seulement 2009, signifient concrètement dégradation des conditions d'exercice des missions, perte de sens au travail, apparition et multiplication des risques psychosociaux. Et ce d'autant plus que le message du Directeur Général du 28 septembre dernier est alarmant pour l'avenir de la DGFIP et de ses agents puisqu'il annonçait que « l'année 2018 sera cependant une année de transition, les efforts en matière de suppressions d'emplois ayant vocation à se renforcer dans les années suivantes ». Et il nous est annoncé la disparition d'entre 4 et 5000 emplois par an sur le reste du quinquennat.

Le Comité Action Publique 2022, composé de personnalités qualifiées, françaises ou étrangères, de chefs d'entreprises, de parlementaires et d'élus locaux n'a d'autre objectif qu'abandons, externalisations et privatisations de missions. Tout est dit : les services publics à la française source de cohésion sociale, d'égalité entre les citoyens, de neutralité sont morts et enterrés sans autre forme de procès.

En guise de remerciement de leur investissement pour que soient remplies les missions, les agents voient leur pouvoir d'achat attaqué (re-gel du point d'indice, la ré-institution de la journée de carence, le gel en 2018 de la grille PPCR, l'augmentation de la CSG) ; leurs droits et garanties en terme d'affectations remis en cause ; la réduction drastique des plans de qualifications et la limite à cinq essais de la participation aux concours.

Vous comprendrez donc, M. le Président, qu'il ne nous est pas possible de siéger à un CTL entérinant treize nouvelles suppressions d'emplois sur le département.